

Association de Défense de l'environnement
des quartiers Saint-Antoine et Saint-Jacques
48, Avenue Henri Dunant
06130 GRASSE

VILLE DE GRASSE
COURRIER ARRIVE LE

296

27 AVR. 2018

DIRE

SERVICE URBANISME

Le projet de révision générale du PLU de Grasse présenté dans cette Enquête Publique maintient sans la moindre modification le projet de prolongements de la Pénétrante Cannes-Grasse à travers les quartiers Saint Antoine et Saint Jacques, alors même que l'Enquête Publique réalisée à ce sujet du 20 septembre au 25 octobre 2013 a montré qu'une **large majorité de Grassois lui sont opposés.**

Ce projet est dévastateur pour le cadre de vie, l'environnement des Grassois et un patrimoine naturel qu'il saccagera irrémédiablement.

Ce prolongement de la pénétrante jusqu'à Saint Jacques impacterait non seulement des dizaines de propriétaires expropriés, mais aussi, du fait de la dégradation de l'environnement (bruit, poussière) et du paysage, la valeur des biens (logements individuels et collectifs) voisins et plus éloignés. Au total, des milliers de Grassois.

Ce projet entraînerait la création **la création d'un nouveau rond-point (le 3ème sur 400 mètres!)** avenue de la Libération, au niveau du Stade Jean Girard qui serait transformé lui-même en gigantesque rond-point.

Les habitants de **St Antoine**, de **St Jacques**, de **Château-Folie**, mais aussi de l'**avenue de la Libération** (quartier des Marronniers) et de l'**avenue Frédéric Mistral** seront directement et négativement impactés par ce projet qui déplacera seulement les bouchons des Quatre Chemins à Saint Jacques et ne résoudra donc rien.

Au delà, tous les Grassois subiront un lourd préjudice.

Rappelons, en effet, que ce prolongement de la Pénétrante jusqu'à Saint Jacques concerne aussi les finances communales puisque par convention, **la ville de Grasse devra acquitter 3% du montant total des travaux.**

Le rapport de l'Enquête Publique réalisée sous l'autorité du Département il y a 5 ans, avance (p.28) le chiffre de **72 364 692 €.**

Le Département a réévalué le coût de l'échangeur de la Paoute à 17 millions d'€ au lieu de 14 millions. Soit une hausse de 21,5%.

Il suffit d'appliquer le même taux d'augmentation pour le prolongement pour arriver à **87 865 000 € pour moins de 1,9 Km !**

A cela il faut ajouter la sortie de la Pénétrante sur l'avenue de la Libération qui n'est pas chiffrée.

Nous en sommes donc aujourd'hui à un montant de près de 88 millions, alors que plus de 20% des acquisitions foncières n'ont pas été réalisées et que nulle part n'ont été pris en compte les préjudices visuels, sonores et environnementaux qu'occasionnerait, pour les propriétaires et tous les habitants, la poursuite de la Pénétrante sous forme de voie express jusqu'à St Jacques, avec des viaducs et des piliers de 27 m de hauteur.

Il est donc souhaitable que l'on abandonne ce projet dévastateur et ruineux et que soit enfin mise à l'étude **une voie de contournement Ouest de Grasse.**

C'est possible et à un coût bien moins démentiel.


L'Association de Défense de l'environnement des quartiers Saint-Antoine et Saint-Jacques se bat depuis 1990 pour préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants des quartiers Saint Antoine et Saint Jacques.

A ce titre, l'Association a multiplié les propositions alternatives possibles et infiniment moins coûteuses au saccage de nos quartiers et à la création d'une voie express à l'intérieur de la Ville pour desservir une circulation de transit. Ce qui est doublement aberrant.

Le maintien de ce projet d'une telle infrastructure dans le nouveau PLU nous conduit à donner un avis négatif.

Grasse, le 26 avril 2018

Pour l'Association de Défense de l'environnement des quartiers Saint-Antoine et Saint-Jacques

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name of the president.

**Le Président,
Paul Euzière.**